



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Vendredi 1^{er} mars 2013

Etaient présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Patrick MODICA, Paulina REQUENA, Thérèse ROBERT,

Etaient excusés : Christophe SIMON (procuration donnée à T. ROBERT), Jean SIMONDON, Florent VALLOT

Secrétaire de séance : Alexandra ARDIET

ORDRE DU JOUR :

☞ **Avis sur l'arrêt du projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) du grand Besançon pour la période 2013-2019**

Ce projet doit être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ayant pour objectifs de protéger les espaces naturels et agricoles, renouveler le parc urbain, organiser l'urbanisation et les déplacements, diversifier la qualité de l'habitat, réguler l'offre commerciale et veiller à un développement économique harmonieux.

Le PLH, dont le rôle est d'harmoniser l'urbanisation du territoire, autorise pour la commune la construction d'une centaine de maisons sur une période de 25 ans dont 20 logements conventionnés. La commune de Gennes est ciblée comme commune satellite de Saône .

Après étude de notre PLU par le SCOT à notre demande, ce quota initialement prévu à 30 constructions a donc été revu à la hausse. Il n'est pas figé et sera réajusté tous les 6 ans.

Le conseil prend une délibération favorable à l'unanimité pour ce projet de PLH.

Toujours en rapport avec le SCOT, la commune possédant un PLU (Plan Local d'Urbanisme) a fait contrôler par L'Audab (Agence d'Urbanisme agglomération de Besançon) ce document. Il est en parfaite conformité avec les objectifs du SCOT . Seule une erreur matérielle sur plan sera rectifiée après mise en consultation auprès des habitants de la commune.

☞ **Convention d'attribution d'une subvention d'investissement à passer avec la CAGB dans le cadre des travaux de voiries**

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention dans le but d'obtenir une subvention octroyée par la CAGB pour la réfection de nos voiries. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

☞ **Réforme des rythmes scolaires**

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié au Journal Officiel. Il devrait être mis en place dès la rentrée 2013 avec possibilité de report en 2014. De nombreux documents sont arrivés en

mairie et ont été analysés. Une réunion a eu lieu avec le Préfet et la DASEN (Inspection Académique) pour expliquer aux élus les différentes manières de mettre cette réforme en place. Mme Ardiet a synthétisé tous les éléments en notre possession. Bien des points prescrits sont déjà mis en place dans notre aménagement scolaire. Suite à cet exposé, le Conseil Municipal s'est positionné. La décision ultime ne se prendra que suite à la réunion du Conseil d'Ecole du mardi 5 mars, afin de recueillir l'avis des enseignantes et des délégués de parents d'élèves. Suite à cela, la Commune informera l'Inspection Académique puis les parents, de l'organisation de la semaine à la rentrée prochaine.

☞ **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement » avec la CAF pour la période 2013-2016**

Afin de maintenir les subventions de la CAF lors de nos CLSH, nous devons renouveler cette convention.

☞ **Autorisation d'occupation temporaire du Domaine public pour la collecte des textiles**

Une convention sera signée afin de laisser à titre gracieux, l'autorisation au « Relais », d'entreposer ses bacs de récupération de textiles sur le domaine public. Ces 2 bacs seront prochainement déplacés à côté des bacs à verre, derrière la salle polyvalente.

☞ **Création d'un poste d'agent technique à temps complet**

Le contrat aidé de David SERMENT, agent communal arrive, à son terme le 31 mai 2013. Le conseil municipal souhaite à l'unanimité pérenniser ce poste. Il sera donc nommé stagiaire dès le 1^{er} juin.

Pour information, David s'est blessé ce vendredi dans son exploitation et sera absent pendant plusieurs semaines. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

☞ **Point sur la préparation budgétaire 2012**

La commission des finances s'est réunie et a répertorié les investissements prévus en 2013. Le plus gros poste reste l'aménagement des voiries et trottoirs. Les autres dépenses et recettes ont été annoncées par Mme le Maire.

☞ **Questions et informations diverses**

*La CAGB demande l'avis de la commune pour l'acquisition de 6 parcelles de terrain situées à Auxon Dessus pour un montant de 226 827€, afin d'aménager un parc tertiaire autour de la gare TGV. La commune valide cette demande.

*Mme le Maire a signé l'acte notarié concernant la rétrocession à la commune de la voirie de la rue de la Corvée.

* Dans le cadre des régularisations foncières suite à la mise à jour du cadastre, la commune a été amenée à se prononcer à nouveau sur l'un des dossiers et a décidé à l'unanimité, moins deux abstentions, de suivre la règle établie sur notre commune, soit de consentir le rachat du terrain communal par un particulier sur la base de la moitié du prix du terrain constructible.

* Notre commune, ainsi que 4 autres sur le plateau, est concernée par l'implantation d'un poste de transformation par RTE. Une réunion avec M. le Préfet et RTE est prévue à ce sujet afin de nous donner de plus amples informations. Nous suivrons ce dossier avec une grande attention.

* Suite à une demande, la commune se dit favorable pour scolariser un enfant sans contrepartie financière s'il devait éventuellement y en avoir une.

* Suite à une fuite d'eau chez un particulier, la commune accorde un dégrèvement sur la part « assainissement communal » de leur facture.

* Point sur l'aménagement des voiries : les travaux avancent comme prévu. Des désagréments sont inévitables pour les riverains et l'entreprise fait au mieux pour sécuriser le chantier. Il est rappelé que pendant les six prochains mois, les sens de circulation vont être modifiés au fil de l'avancement des réalisations. Soyez indulgents et roulez tout « Doubs » !!.... Rappelons que pour la sécurité de chacun, les panneaux et autres matériels qui barrent certaines rues ne doivent pas être déplacés.

* Syndicat du Marais : la location de l'ancienne école de la Vèze se révèle très onéreuse pour le Syndicat. Ce dernier souhaite construire « une maison du Marais » sur un terrain proche du Marais. La commune autorise M. GRAPPEY a proposé au Syndicat un terrain communal situé à l'entrée du village.

* Etat-Civil : nous venons d'apprendre la naissance à Besançon, le 23 février, de Noé. Félicitation aux parents, Bérengère Moritz et Jérôme Adam, et bienvenue à Noé dans notre village.

* Commission Culture : une représentation de la troupe « Les gens de Fourg » aura lieu le 23 mars prochain. Le spectacle s'intitulera « Entre deux maires » et promet d'être très drôle. Réservez d'ores et déjà votre soirée !

* La commune décide de reconduire son adhésion au CAUE pour l'année à venir pour un montant de 120 €.

RAPPEL IMPORTANT : à partir d'avril, les comptes-rendus des réunions du conseil municipal ne seront plus distribués de manière systématique. Ils sont disponibles sur le site Internet de la commune (<http://gennes25.fr/> ; rubrique « Services municipaux / Comptes rendus ») et pourront également être transmis par courriel (ainsi que d'autres informations courantes : coupures d'eau, d'électricité, ...) aux personnes qui fourniront leur adresse mail au secrétariat de la mairie (la diffusion s'effectuant en copie cachée, les adresses mails ne sont pas visibles par les destinataires).

Les personnes ne disposant pas d'Internet pourront continuer de recevoir ces comptes rendus en version papier en se faisant connaître en mairie.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 26 mars 2013 à 20 heures

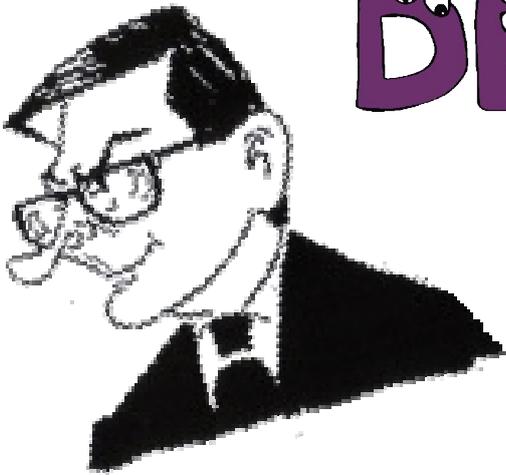
Théâtre à

GEMMES

ENTRÉ



DEUX



MAIRES

**Une pièce de Dany Toussaint
par
La troupe des Gens de Fourg**

**Salle polyvalente
Samedi 23 mars 2013 à 20h30**

**Entrée : 7,00 €
Gratuit pour les moins de 12 ans**

Samedi 30 MARS 20H30



Salle des Fêtes de **GENNES**

L'AS PETANQUE Organise un

SUPER LOTO



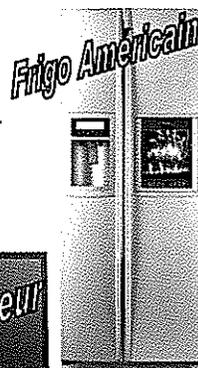
Animé par Jean-Marie Et Préparé par Zora

88 QUINES VOUS ATTENDENT AVEC 4000 € DE LOTS



Bons d'achats de 15€ à 600€

TV LCD 102cm-Ordinateur-Frigo Américain-sèche linge-
Electroménager-Panier garni-Jambon-HI-FI-Appareil photo-
VTT-Tablette Tactile-Micro-onde-DVD portable-



Une 20eme partie de folie total :1000€

1 ligne :100€

1 ligne :100€

2 lignes :200€

Carton :600€



ET PLEINS D'AUTRES SURPRISES !!!

TARIF :

1 planche 2 cartons : 16€/ 1 planche de 3cartons :20€/ 1 planche de 4 cartons+1carte gratuite :25€
1planche de 6 cartons+1 planche de 2 cartons gratuits :30€1 planche de 12 cartons +1 planche de 3 cartons gratuits :40€
ET pour les enfants moins de 12 ans une carte à 8€

Pour toute réservations une carte offerte pour jouer une partie surprise
Restauration sur place Buvette BUFFET

Droit d'entrée minimum 16€par personne donnant droit à une planche de 2 cartons

Ouverture des portes à 19H – Début des jeux à 20H30 précises
Réservations et renseignements au 06 03 95 26 37 ou 03 81 55 79 09 ou laboiteaquine@hotmail.fr ou www.laboiteaquine.com